



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

Division du premier degré

Le Directeur académique des services de
l'Éducation Nationale du Bas-Rhin

Bureau de la Formation continue

Affaire suivie par :

Peggy KREMPP-ARCHER

PKA/11-2022/403

Tél. 03 88 45 92 44

Mél : peggy.krempp@ac-strasbourg.fr

65 avenue de la Forêt noire
67000 STRASBOURG

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
1^{er} degré du département du Bas-Rhin

S/c de Mesdames et Messieurs les
inspecteurs de l'Éducation nationale du
département du Bas-Rhin

Strasbourg, le 5 décembre 2022

OBJET : Réunion d'information sur la formation préparatoire au CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'École Inclusive) – Année scolaire 2023-2024

Texte de référence : *Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée – Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017.*

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une formation professionnelle spécialisée sera organisée dans l'académie de Strasbourg durant l'année scolaire 2023-2024 pour les enseignants qui exercent leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires et dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie. La formation permettra d'enseigner en Ulis, en UE, au sein des RASED-aide à dominante pédagogique ou relationnelle, en SEGPA, en EREA, en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé.

Cette formation, destinée à préparer le CAPPEI, vous sera présentée lors d'une réunion d'information le :

Mercredi 11 janvier 2023

à 14 heures

Par visioconférence :

[https://visio-
agents.education.fr/meeting/signin/119472/creator/56170/hash/9f8f2947378b9b38
65ebdf0d29e8f2a9bf0a0a66](https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/119472/creator/56170/hash/9f8f2947378b9b3865ebdf0d29e8f2a9bf0a0a66)

Pour postuler à cette formation, les candidats doivent être instituteur ou professeur des écoles titulaires.

Le dossier d'inscription est joint à la présente circulaire. Après l'avoir complété, vous le transmettez à votre supérieur hiérarchique pour avis, qui se chargera de le renvoyer au bureau de la formation continue.

ATTENTION : **Le dossier complet (avec avis de l'IEEN) devra parvenir au bureau de la formation continue**

pour le mercredi 8 février 2023 délai de rigueur.

Les entretiens se dérouleront les mercredi 15 mars 2023 et mercredi 22 mars 2023.

Pour le Directeur académique et par délégation,
L'adjoint au directeur académique chargé du premier degré

Jean-Baptiste LADAIQUE

